

# **Notice d'information** **pour les cours de natation 2020**

## **PREAMBULE**

Cette notice a pour but de définir le fonctionnement pour la pratique des cours de natation. Le règlement intérieur précis de la piscine s'applique à cette activité.

## **AGE ET NIVEAUX**

Les cours de natation sont ouverts aux enfants à partir de leur année des 6 ans et adultes pour l'apprentissage de la natation et/ou le perfectionnement.

Les cours ont pour but d'apporter les bases de la natation avec comme objectif de fin d'apprentissage pour les débutants, l'acquisition d'un niveau d'autonomie leur permettant de regagner le bord.

A l'issue du cycle d'apprentissage et en fonction du niveau d'acquisition, un brevet de natation sera remis au participant.

## **CALENDRIERS, JOURS ET HORAIRES DES COURS**

**Vacances scolaires d'été : du 6 juillet au 29 août 2020 inclus.**

### **Programmation des cours sur 4 cycles de 12 séances consécutives**

- **1<sup>ère</sup> période : semaines 28 - 29** (2x6 jours) enfants
- **2<sup>ème</sup> période : semaines 30 - 31** (2x6 jours) enfants
- **3<sup>ème</sup> période : semaines 32 - 33** (2x6 jours) enfants
- **4<sup>ème</sup> période : semaines 34 - 35** (2x6 jours) enfants

### **Horaires**

- 10h00-10h30 : groupe de 5 participants
- 10h30-11h00 : groupe de 5 participants

## **INSCRIPTION**

Le dossier d'inscription est à retirer en mairie aux heures d'ouverture ou à télécharger sur le site Internet de la ville. Il devra être déposé complet en mairie, accompagné du règlement des leçons, **en numéraire ou par chèque, à l'ordre du Trésor Public.**

## **Modalités**

Seuls les dossiers complets seront examinés. Vous devrez vous munir :

- de la fiche d'inscription ci-jointe dûment complétée et signée, accompagnée d'une photo d'identité.
  - d'un certificat médical de non contre-indication de la pratique de la natation.
  - du montant à régler (chèque ou numéraire).
- Toute cession commencée sera due.**

## **Tarif**

Cycle de 12 séances : 100 €

## **Assurance**

Les activités d'apprentissage de natation sont assurées par la commune de Bazas au titre de la responsabilité civile et des dommages causés aux tiers.

En complément, les personnes inscrites sont invitées à disposer également d'une assurance en responsabilité civile et éventuellement d'une assurance individuelle « accident ».

## **Contacts**

Mairie de Bazas (05.56.65.06.65) / Piscine (05.56.25.61.77)

## **Conditions particulières**

Toute absence pour convenance personnelle ne donnera pas lieu à une compensation financière.

De plus, la leçon manquée ne pourra être rattrapée.

Seuls les MNS sont habilités à prendre la décision d'annuler une leçon.

La présente notice vaut acceptation.

A Bazas, le .....

Signature précédée de la mention  
« lu et approuvé »